

Notice en matière de protection des données

Le Conservatoire de Musique de Genève applique la Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD).

Deux grands volets sont applicables :

- Assurer la transparence de ses activités
- Protéger les données personnelles sensibles

Transparence

Le Conservatoire de Musique de Genève communique au public les informations qui sont susceptibles de l'intéresser, notamment *via* le site internet.

D'autres informations peuvent être demandées à l'institution, tant que les documents identifiés relèvent d'une tâche publique, ou d'une activité étatique ou paraétatique.

Toute personne physique ou morale peut demander l'accès aux documents en possession du Conservatoire de Musique de Genève. L'accès comprend la consultation sur place des documents et l'obtention de copies des documents.

La demande d'accès aux documents doit être faite par écrit, en justifiant de son identité.

Protection des données

Le Conservatoire de Musique de Genève ne traite des données personnelles que si les tâches légales de l'institution rendent ce traitement nécessaire. Dans tous les autres cas, la personne donnant ses informations doit donner son consentement éclairé.

Les données personnelles sont utilisées de deux manières dans l'institution : à des fins administratives pour les inscriptions des élèves, l'établissement de contrats de travail, etc., et à des fins d'information et de promotion notamment par les services de communication.

Le service communication du Conservatoire de Musique de Genève constitue des répertoires d'adresses courriel par le biais des inscriptions des élèves, lors d'événements promotionnels. Ils servent à :

- Diffuser de l'information sur l'institution et ses événements ;
- Communiquer sur des sujets touchant le Conservatoire de Musique de Genève.

Cette communication se fait principalement en direction du grand public.

Transmission des données à des tiers

Le CMG peut partager les données personnelles avec ses sous-traitants pour effectuer des opérations liées à la fourniture de ses services ou de manière plus générale à ses activités.

En particulier, le CMG pourrait être amené à transmettre les données personnelles des élèves et/ou répondants aux catégories de destinataires suivants :

- à certains prestataires de services du CMG (par exemple, des prestataires de services de paiement ou des prestataires de services de communication) ;
- aux autorités judiciaires ou administratives, sur demande et dans la mesure où la loi le permet ;
- aux auditeurs et/ou conseils juridiques du CMG.

Accès aux données

Sous réserve de la réglementation applicable, chaque élève et/ou répondant dispose, en lien avec ses données personnelles, du droit :

- d'accéder à ses données personnelles et d'obtenir des informations au sujet des modalités de traitement de ses données personnelles par le CMG ;
- de demander l'effacement ou la destruction de ses données personnelles lorsqu'elles ne sont pas ou plus nécessaires sous réserve des durées de conservation applicables (cf. ci-après) ;
- de faire rectifier, compléter ou mettre à jour ses données personnelles lorsque celles-ci sont inexactes, incomplètes ou dépassées.

Les demandes peuvent être adressées par email à l'adresse cmg@cmg.ch.

Durée de conservation des données

Le Conservatoire de Musique de Genève conserve les données personnelles aussi longtemps que nécessaire pour remplir sa mission ou jusqu'à ce que l'élève et/ou son répondant retirent leur consentement ou exercent leur droit à l'effacement, à condition que le Conservatoire ne soit pas légalement tenu ou autorisé à continuer à détenir ces données personnelles (par exemple pour faire constater, exercer et/ou défendre des droits dans le cadre d'actions en justice, d'enquêtes ou de procédures similaires).

Au niveau cantonal, le préposé à la protection des données exerce les missions qui lui sont confiées par la loi. Parmi elles :

- Exercer une surveillance auprès des institutions publiques
- Recenser les fichiers contenant des données personnelles dans un catalogue et le mettre à jour régulièrement
- Assister, conseiller, prendre position, informer et sensibiliser dans le domaine de la protection des données afin d'assurer une protection contre tout traitement illicite

Le service du préposé cantonal à la protection des données a pour objectif de sensibiliser le secteur public à la transparence et à la protection des données. Il veille à la mise à disposition des documents relatifs à l'accomplissement d'une tâche publique et s'assure que les institutions publiques disposent d'une politique de communication conforme à l'obligation de transparence et d'information du public.

Le Conservatoire de Musique de Genève se réserve le droit de modifier la présente notice en matière de protection des données en tout temps. La version actuelle publiée sur le site web fait foi.